

Contenu

Source: http://c2i.univ-littoral.fr/ressources2011/

- Généralités : du matériel au logiciel
- D1 : Travailler dans un environnement numérique évolutif
- D2 : Être responsable à l'ère du numérique
- D3 : Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques
- D4 : Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique
- D5 : Travailler en réseau, communiquer et collaborer



Contenu

Source: http://c2i.univ-littoral.fr/ressources2011/

- D1.1 : Organiser un espace de travail complexe
- D1.2 : Sécuriser son espace de travail local et distant
- D1.3 : Tenir compte des enjeux de l'interopérabilité
- D1.4 : Pérenniser ses données



 Format d'un fichier : façon dont l'information est codée dans le fichier.



- Format d'un fichier : façon dont l'information est codée dans le fichier.
- 2 types de codage d'information



- Format d'un fichier : façon dont l'information est codée dans le fichier.
- 2 types de codage d'information
 - fichier texte : informations codées sous forme de caractères lisibles par tout éditeur de texte.



- Format d'un fichier : façon dont l'information est codée dans le fichier.
- 2 types de codage d'information
 - fichier texte : informations codées sous forme de caractères lisibles par tout éditeur de texte.
 - exemples : txt, csv, html, xml, sources de programmes, OpenDocument (une fois décompressé)



- Format d'un fichier : façon dont l'information est codée dans le fichier.
- 2 types de codage d'information
 - fichier texte : informations codées sous forme de caractères lisibles par tout éditeur de texte.
 - exemples : txt, csv, html, xml, sources de programmes, OpenDocument (une fois décompressé)
 - fichier binaire : informations illisibles par un éditeur de texte, requiert un logiciel adéquat



- Format d'un fichier : façon dont l'information est codée dans le fichier.
- 2 types de codage d'information
 - fichier texte : informations codées sous forme de caractères lisibles par tout éditeur de texte.
 - exemples : txt, csv, html, xml, sources de programmes, OpenDocument (une fois décompressé)
 - fichier binaire : informations illisibles par un éditeur de texte, requiert un logiciel adéquat
 - exemples: mp3, jpg, doc, zip, avi, odt...



• 2 types de formats :



- 2 types de formats :
 - ouvert ou libre : spécifications du format publiées et accessibles à tous.



- 2 types de formats :
 - ouvert ou libre : spécifications du format publiées et accessibles à tous.
 - Exemples: HTML, XML, OpenDocument, PNG, PDF, GIF (depuis 2006), Ogg Vorbis, Ogg Theora



- 2 types de formats :
 - ouvert ou libre : spécifications du format publiées et accessibles à tous.
 - Exemples: HTML, XML, OpenDocument, PNG, PDF, GIF (depuis 2006), Ogg Vorbis, Ogg Theora
 - publiées par un organisme de normalisation : norme
 - sinon: standard



- 2 types de formats :
 - ouvert ou libre : spécifications du format publiées et accessibles à tous.
 - Exemples: HTML, XML, OpenDocument, PNG, PDF, GIF (depuis 2006), Ogg Vorbis, Ogg Theora
 - publiées par un organisme de normalisation : norme
 - sinon : standard
 - fermé ou propriétaire sinon



- 2 types de formats :
 - ouvert ou libre : spécifications du format publiées et accessibles à tous.
 - Exemples: HTML, XML, OpenDocument, PNG, PDF, GIF (depuis 2006), Ogg Vorbis, Ogg Theora
 - publiées par un organisme de normalisation : norme
 - sinon: standard
 - fermé ou propriétaire sinon
 - Exemples: MS Office XP, RAR, NTFS



- 2 types de formats :
 - ouvert ou libre : spécifications du format publiées et accessibles à tous.
 - Exemples: HTML, XML, OpenDocument, PNG, PDF, GIF (depuis 2006), Ogg Vorbis, Ogg Theora
 - publiées par un organisme de normalisation : norme
 - sinon : standard
 - fermé ou propriétaire sinon
 - Exemples: MS Office XP, RAR, NTFS
- Les fichiers textes sont nécessairement ouverts, les fichiers binaires ne sont pas nécessairement fermés.



Lire un fichier binaire

Lecture d'un fichier binaire comme texte :





Lire un fichier binaire

Lecture d'un fichier binaire comme texte :



• Pour le modifier « à la main » (ex : modifier un jeu pour avoir des vies infinies) on utilise un éditeur hexadécimal.



Interopérabilité, compatibilité

 « L'interopérabilité est la capacité que possède un produit ou un système, dont les interfaces sont intégralement connues, à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs et ce sans restriction d'accès ou de mise en oeuvre. »



Interopérabilité, compatibilité

- « L'interopérabilité est la capacité que possède un produit ou un système, dont les interfaces sont intégralement connues, à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs et ce sans restriction d'accès ou de mise en oeuvre. »
- Ex : LibreOffice peut lire les fichiers MS Office XP (les logiciels sont compatibles) mais ne peut garantir de traiter parfaitement tous les éléments de ce format car son référentiel n'est pas public. Il n'y a pas interopérabilité.



Interopérabilité, compatibilité

- « L'interopérabilité est la capacité que possède un produit ou un système, dont les interfaces sont intégralement connues, à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs et ce sans restriction d'accès ou de mise en oeuvre. »
- Ex: LibreOffice peut lire les fichiers MS Office XP (les logiciels sont compatibles) mais ne peut garantir de traiter parfaitement tous les éléments de ce format car son référentiel n'est pas public. Il n'y a pas interopérabilité.
- L'interopérabilité repose sur la présence d'un standard ouvert.



- Documents textes : pas nécessairement au format texte
 - format texte : txt, xml (structure)
 - format binaire : rtf, odt, doc



- Documents textes : pas nécessairement au format texte
 - format texte : txt, xml (structure)
 - format binaire : rtf, odt, doc

Formats ouverts



- Documents textes : pas nécessairement au format texte
- Documents classeur (manipulé par un tableur, constitué de feuilles de calcul)
 - format texte : csv (comma separated values)
 - format binaire : ods (format texte une fois décompressé)
 xls



- Documents textes : pas nécessairement au format texte
- Documents classeur (manipulé par un tableur, constitué de feuilles de calcul)
 - format texte : csv (comma separated values)
 - format binaire : ods (format texte une fois décompressé)



- Documents textes
- Documents classeur
- Diaporama (logiciel de présentation)
 - format binaire : odp, ppt, pps



- Documents textes
- Documents classeur
- Diaporama (logiciel de présentation)
 - format binaire : odp, ppt, pps



- Documents textes
- Documents classeur
- Diaporama
- Programmation de pages web
 - format texte: HTML (HyperText Markup Language, PHP (PHP: Hypertext Processor), XML, CSS (Cascading Style Sheet)...
 - format binaire : certains CGI, DO, SWF



- Documents textes
- Documents classeur
- Diaporama
- Programmation de pages web
 - format texte : HTML (HyperText Markup Language, PHP (PHP : Hypertext Processor), XML, CSS (Cascading Style Sheet)...
 - format binaire : certains CGI, DO, SWF



- Documents textes
- Documents classeur
- Diaporama
- Programmation de pages web
- Images
 - images matricielles
 - non comprimées : RAW, TIFF
 - comprimées avec perte : JPG
 - comprimées sans perte : GIF, PNG
 - images vectorielles : SVG, PostScript, PDF, Flash



- Documents textes
- Documents classeur
- Diaporama
- Programmation de pages web
- Images
 - images matricielles
 - non comprimées : RAW, TIFF
 - comprimées avec perte : JPG
 - comprimées sans perte : GIF, PNG
 - images vectorielles : SVG, PostScript, PDF, Flash



Exemples de formats textes

TXT

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipisci elit. Maximi voluptate q possum sicut adiit multis putant, sint leniat a coerceri summam, eo deditum quibus dicendum, qua aliquid hoc, fieri.. Et cur sic inopem se quidem si iudicem iudicare studium si, si.. Instituit ponit.. Sed eius enim a, tranquillat ob vexetur permagna potius voluptate eo aliae, vivamus esse solis ut non, atomis videatur in ut, mihi litteris si ante vivere, deinde emancipaverat appetendum sine erant ex metu philosophiae fatemur, et magis non corpora ne, maluisti ita locupletiorem medicorum.. Summum non, omne maiorem iis tamque, inermis laborat omnium, ante ad totam ab extremum, contumeliae fore quod, impediri se vera in, scipio.

HTML

```
1 <html>
  <title>Cours HTML - APerezMas</title>
  <meta http-equiv="Content-Type" content="text/html; charset=180-8859-1">
  <meta name="author" content="Arsene Perez-Mas">
  <meta name-"description" content-"Cours HTML pour débutants">
   ameta name="keywordo" content="HTML">
  <script language="JavaScript" src="../Commune/javascripts/isnav.js"></scr</pre>
 9 <script language="JavaScript" src="../Communs/javascripts/fonctions dates
  <script language="JavaScript" src="../Communs/javascripts/rotes.je"></scr</pre>
11 </head>
12 Sody bgcolor="#FFFFFF" background="../Communs/fonds/fond courge APM ests
18 <a name="debut"></a>
14 
     <h2 align="center"><br>
        <a href="../index.html" target="Hors"><br>
         <img src="../Communs/liens/racine site verte.gif" width="54" heig</pre>
        </a></h2>
```

CSV

Alias, Name, Firstname, Lastname, UPN
jgomard, GOMARD, Joachim, GOMARD, jgomard@nana.fr
gtalmant, TALMANT, Grégory, TALMANT, gtalmank@nana.fr
arichet, RICHET, Antoine, RICHET, arichet@nana.fr
glhomel, LHOMEL, Guillaume, LHOMEL, glhomel@nana.fr
lthobois, THOBOIS, Loic, THOBOIS, lthobois@nana.fr
dzouaoui, DZOUAOUI, Djamel, DZOUAOUI, dzaouaoui@nana.fr
spopotte, SAMMY, Sammy, POPOTTE, spopotte@nana.fr

CSS

```
body{
background-color:#F0F1B5;
text-align:center;

a img {border:none;}

#page {
margin:0 auto;
text-align:left;
width:1022px;
}
```



Effet de la compression d'image (avec perte)





Contenu

Source: http://c2i.univ-littoral.fr/ressources2011/

- D1.1 : Organiser un espace de travail complexe
- D1.2 : Sécuriser son espace de travail local et distant
- D1.3 : Tenir compte des enjeux de l'interopérabilité
- D1.4 : Pérenniser ses données



Ouvrir, enregistrer, sauvegarder

 Lorsqu'on travaille sur un document, celui-ci est dans la mémoire de travail de l'ordinateur. Pour conserver sa production, il faut l'enregistrer sous forme de fichier sur un support de stockage (disque dur, clé USB, emplacement réseau).



Mémoire de travail



Support de stockage 1



Ouvrir, enregistrer, sauvegarder

 Lorsqu'on travaille sur un document, celui-ci est dans la mémoire de travail de l'ordinateur. Pour conserver sa production, il faut l'enregistrer sous forme de fichier sur un support de stockage (disque dur, clé USB, emplacement réseau).



Mémoire de travail

Enregistrer

Support de stockage 1





Ouvrir, enregistrer, sauvegarder

 Lorsqu'on travaille sur un document, celui-ci est dans la mémoire de travail de l'ordinateur. Pour conserver sa production, il faut l'enregistrer sous forme de fichier sur un support de stockage (disque dur, clé USB, emplacement réseau).

Ouvrir



Mémoire de travail



Support de stockage 1





Ouvrir, enregistrer, sauvegarder

 Lorsqu'on travaille sur un document, celui-ci est dans la mémoire de travail de l'ordinateur. Pour conserver sa production, il faut l'enregistrer sous forme de fichier sur un support de stockage (disque dur, clé USB, emplacement réseau).



Mémoire de travail





DPT Informatique



Ouvrir, enregistrer, sauvegarder

 Lorsqu'on travaille sur un document, celui-ci est dans la mémoire de travail de l'ordinateur. Pour conserver sa production, il faut l'enregistrer sous forme de fichier sur un support de stockage (disque dur, clé USB, ENT...).

Conseils:

- sauvegarder à un emplacement différent de l'enregistrement
- sauvegarder quotidiennement les nouveaux fichiers
- sauvegarder régulièrement l'ensemble de vos données (pas les programmes), par exemple par synchronisation.
- convertir les anciennes sauvegardes aux nouveaux formats (certains formats deviennent obsolètes)
- vérifier les supports régulièrement (durée de vie d'un CD gravé : 4 à 10 ans selon la qualité)



Supports de stockage réseau

• 2 types de support réseau :



Supports de stockage réseau

- 2 types de support réseau :
 - disque réseau partagé : disque accessible via un réseau local (de manière proche, possibilité de partager un dossier)



Supports de stockage réseau

- 2 types de support réseau :
 - disque réseau partagé : disque accessible via un réseau local (de manière proche, possibilité de partager un dossier)
 - serveur de fichiers : localisé sur un ordinateur du réseau Internet
 - gestion via un logiciel client FTP
 - pour certains sites ou services (ENT...) gestion via une interface simplifiée



 Enregistrement simple ne permet pas de conserver d'anciennes versions d'un document.



- Enregistrement simple ne permet pas de conserver d'anciennes versions d'un document.
- 2 méthodes de « versioning » :



- Enregistrement simple ne permet pas de conserver d'anciennes versions d'un document.
- 2 méthodes de « versioning » :
 - enregistrer des fichiers au fur et à mesure : debat_mixite_120506_dupont.doc debat mixite 120921 martin.doc



- Enregistrement simple ne permet pas de conserver d'anciennes versions d'un document.
- 2 méthodes de « versioning » :
 - enregistrer des fichiers au fur et à mesure : debat_mixite_120506_dupont.doc debat_mixite_120921_martin.doc

objet du fichier



- Enregistrement simple ne permet pas de conserver d'anciennes versions d'un document.
- 2 méthodes de « versioning » :

```
    enregistrer des fichiers au fur et à mesure :
    debat_mixite_120506_dupont.doc
    debat_mixite_120921_martin.doc
```

date de modification (à l'envers pour classer)



- Enregistrement simple ne permet pas de conserver d'anciennes versions d'un document.
- 2 méthodes de « versioning » :
 - enregistrer des fichiers au fur et à mesure : debat_mixite_120506_dupont.doc debat_mixite_120921_martin.doc

nom du dernier contributeur



- Enregistrement simple ne permet pas de conserver d'anciennes versions d'un document.
- 2 méthodes de « versioning » :
 - enregistrer des fichiers au fur et à mesure
 - utiliser la fonctionnalité de gestion des versions des logiciels



 Pour enregistrer une arborescence de fichiers et de dossiers, on les regroupe dans un fichier unique, un fichier archive.



- Pour enregistrer une arborescence de fichiers et de dossiers, on les regroupe dans un fichier unique, un fichier archive.
- Utile pour :



- Pour enregistrer une arborescence de fichiers et de dossiers, on les regroupe dans un fichier unique, un fichier archive.
- Utile pour :
 - envoyer plusieurs fichiers en une seule pièce jointe;



- Pour enregistrer une arborescence de fichiers et de dossiers, on les regroupe dans un fichier unique, un fichier archive.
- Utile pour :
 - envoyer plusieurs fichiers en une seule pièce jointe;
 - organiser ses sauvegardes (par exemple, en créant une archive regroupant toutes les activités du mois).



- Pour enregistrer une arborescence de fichiers et de dossiers, on les regroupe dans un fichier unique, un fichier archive.
- Utile pour :
 - envoyer plusieurs fichiers en une seule pièce jointe;
 - organiser ses sauvegardes (par exemple, en créant une archive regroupant toutes les activités du mois).
 - Remarque : certaines applications se présentent sous la forme d'une archive exécutable.



- Pour enregistrer une arborescence de fichiers et de dossiers, on les regroupe dans un fichier unique, un fichier archive.
- Utile
- Le plus souvent, les archives sont comprimées
 - avantage : gain de place
 - fonctionnement : éléments répétitifs codés efficacement
 - taux de compression variable selon le type de fichier
 - formats : zip, tar.gz...



Unités de volumes de données

En machine, l'unité est le bit (binary digit) valant 0 ou 1

En mémoire, l'unité est un "paquet" de 8 bits : l'octet



Unités de volumes de données

En machine, l'unité est le bit (binary digit) valant 0 ou 1

En mémoire, l'unité est un "paquet" de 8 bits : l'octet

```
1 kbit = 1000 bits 1 Mbit = 1.000.000 bits Gbit Tbit ...
```

1 ko = 1000 octets = 8 kbits 1 Mo = 8 Mbits ...



Unités de volumes de données

En machine, l'unité est le bit (binary digit) valant 0 ou 1

En mémoire, l'unité est un "paquet" de 8 bits : l'octet

```
1 kbit = 1000 bits 1 Mbit = 1.000.000 bits Gbit Tbit ...
```

1 ko = 1000 octets = 8 kbits 1 Mo = 8 Mbits ...

Le bit est utilisé pour les vitesses de communication L'octet est utilisé pour les tailles de stockage.



 Les paquets de données contiennent souvent un nombre de données égal à une puissance de 2. Les informaticiens recourent à d'autres préfixes :



- Les paquets de données contiennent souvent un nombre de données égal à une puissance de 2. Les informaticiens recourent à d'autres préfixes :
 - 1 kibioctet (Kio) = 1024 octets



- Les paquets de données contiennent souvent un nombre de données égal à une puissance de 2. Les informaticiens recourent à d'autres préfixes :
 - 1 kibioctet (Kio) = 1024 octets
 - 1 mébioctet (Mio) =1 024 Kio



- Les paquets de données contiennent souvent un nombre de données égal à une puissance de 2. Les informaticiens recourent à d'autres préfixes :
 - 1 kibioctet (Kio) = 1024 octets
 - 1 mébioctet (Mio) =1 024 Kio
 - 1 gibioctet (Gio) = 1 024 Mio



- Les paquets de données contiennent souvent un nombre de données égal à une puissance de 2. Les informaticiens recourent à d'autres préfixes :
 - 1 kibioctet (Kio) = 1024 octets
 - 1 mébioctet (Mio) =1 024 Kio
 - 1 gibioctet (Gio) = 1 024 Mio
 - 1 tébioctet (Tio) = 1 024 Gio



Contenu

Source: http://c2i.univ-littoral.fr/ressources2011/

- Généralités : du matériel au logiciel
- D1 : Travailler dans un environnement numérique évolutif
- D2 : Être responsable à l'ère du numérique
- D3 : Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques
- D4 : Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique
- D5 : Travailler en réseau, communiquer et collaborer



Contenu

Source: http://c2i.univ-littoral.fr/ressources2011/

- D2.1 : Maîtriser son identité numérique privée, institutionnelle et professionnelle
- D2.2 : Veiller à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel
- D2.3 : Être responsable face aux réglementations concernant l'utilisation de ressources numériques
- D2.4 : Adopter les règles en vigueur et se conformer au bon usage du numérique



Contenu

Source: http://c2i.univ-littoral.fr/ressources2011/

- D2.1 : Maîtriser son identité numérique privée, institutionnelle et professionnelle
- D2.2 : Veiller à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel
- D2.3 : Être responsable face aux réglementations concernant l'utilisation de ressources numériques
- D2.4 : Adopter les règles en vigueur et se conformer au bon usage du numérique



Identité numérique d'un utilisateur définie par



- Identité numérique d'un utilisateur définie par
 - données personnelles associées à son ou ses profils ;



- Identité numérique d'un utilisateur définie par
 - données personnelles associées à son ou ses profils ;
 - informations qu'il publie sur le web ;



- Identité numérique d'un utilisateur définie par
 - données personnelles associées à son ou ses profils ;
 - informations qu'il publie sur le web ;
 - informations que d'autres publient à son sujet ;



- Identité numérique d'un utilisateur définie par
 - données personnelles associées à son ou ses profils ;
 - informations qu'il publie sur le web ;
 - informations que d'autres publient à son sujet ;
 - traces qu'il laisse consciemment ou non (expérience : taper votre nom sur un moteur de recherche).



- Identité numérique d'un utilisateur définie par
- Comment maîtriser son identité numérique
 - choix judicieux de l'identifiant utilisé selon l'activité
 - éviter les identifiants personnels pour les activités professionnelles (crédibilité, séparation des profils)
 - utiliser des pseudos pour éviter d'être identifié



- Identité numérique d'un utilisateur définie par
- Comment maîtriser son identité numérique
 - choix judicieux de l'identifiant utilisé selon l'activité
 - limitation de l'accès aux ressources publiées
 - si un internaute autorise les amis de ses amis à consulter ses photos ne peut pas savoir qui les voit réellement



Identité numérique

- Identité numérique d'un utilisateur définie par
- Comment maîtriser son identité numérique
 - choix judicieux de l'identifiant utilisé selon l'activité
 - limitation de l'accès aux ressources publiées
 - contrôle de l'image donnée sur le web ou e-reputation
 - demande à l'administrateur d'un forum de retirer une intervention préjudiciable ou une photo
 - mise en valeur de travaux, d'investissement personnel en publiant sur divers sites stratégiques



Identité numérique

- Identité numérique d'un utilisateur définie par
- Comment maîtriser son identité numérique
 - choix judicieux de l'identifiant utilisé selon l'activité
 - limitation de l'accès aux ressources publiées
 - contrôle de l'image donnée sur le web ou e-reputation
 - paramétrage du profil



 Chaque identifiant de connexion peut être associé à un profil contenant des informations diverses : photos, informations personnelles, préférences.



- Chaque identifiant de connexion peut être associé à un profil contenant des informations diverses : photos, informations personnelles, préférences.
- Accès à ces informations paramétrable :



- Chaque identifiant de connexion peut être associé à un profil contenant des informations diverses : photos, informations personnelles, préférences.
- Accès à ces informations paramétrable :
 - accès public (en particulier pour les moteurs de recherche)



- Chaque identifiant de connexion peut être associé à un profil contenant des informations diverses : photos, informations personnelles, préférences.
- Accès à ces informations paramétrable :
 - accès public (en particulier pour les moteurs de recherche)
 - accès restreint à une communauté (le meilleur contrôle)



- Chaque identifiant de connexion peut être associé à un profil contenant des informations diverses : photos, informations personnelles, préférences.
- Accès à ces informations paramétrable :
 - accès public (en particulier pour les moteurs de recherche)
 - accès restreint à une communauté (le meilleur contrôle)
 - accès aux « amis et à leurs amis » (beaucoup de monde, peu de contrôle)



- Chaque identifiant de connexion peut être associé à un profil contenant des informations diverses : photos, informations personnelles, préférences.
- Accès à ces informations paramétrable :
 - accès public (en particulier pour les moteurs de recherche)
 - accès restreint à une communauté (le meilleur contrôle)
 - accès aux « amis et à leurs amis » (beaucoup de monde, peu de contrôle)
- Pour la messagerie : possibilité de changer de signature à la fin du message selon les données personnelles que vous voulez communiquer



- Dans les fichiers :
 - photo : date de prise de vue, modèle de l'appareil, ouverture...
 - fichier de bureautique : date, heure, nom du créateur et dernier contributeur...



- Dans les fichiers :
 - photo : date de prise de vue, modèle de l'appareil, ouverture...
 - fichier de bureautique : date, heure, nom du créateur et dernier contributeur...



l'enseignant peut vérifier que l'auteur déclaré d'un devoir est bien celui qui l'a créé!



- Dans les fichiers
- Lors d'une navigation internet



- Dans les fichiers
- Lors d'une navigation internet
 - un serveur web a accès :
 - aux variables d'environnement : adresse IP, système d'exploitation, version du navigateur, résolution de l'écran
 - en mémorisant et traitant des cookies : aux préférences de navigation, recherches, nombre de visites



- Dans les fichiers
- Lors d'une navigation internet
 - un serveur web a accès :
 - aux variables d'environnement : adresse IP, système d'exploitation, version du navigateur, résolution de l'écran
 - en mémorisant et traitant des cookies : aux préférences de navigation, recherches, nombre de visites
 - le FAI doit conserver pendant un an le journal des connexions et les informations permettant d'identifier l'internaute



- Dans les fichiers
- Lors d'une navigation internet
 - un serveur web a accès :
 - aux variables d'environnement : adresse IP, système d'exploitation, version du navigateur, résolution de l'écran
 - en mémorisant et traitant des cookies : aux préférences de navigation, recherches, nombre de visites
 - le FAI doit conserver pendant un an le journal des connexions et les informations permettant d'identifier l'internaute
 - en-tête des mails : localisation géographique de l'expéditeur
 DPT Informatique



La e-réputation

 La e-réputation ou réputation numérique est l'image que l'on peut se faire d'une personne à travers le web.



La e-réputation

- La e-réputation ou réputation numérique est l'image que l'on peut se faire d'une personne à travers le web.
- On perd la maîtrise d'une information publiée (récupérée, re-publiée sans aucun contrôle, indexée par les moteurs de recherche et recopiée dans leur cache)
 - → en demander la suppression peut prendre plusieurs mois



La e-réputation

- La e-réputation ou réputation numérique est l'image que l'on peut se faire d'une personne à travers le web.
- On perd la maîtrise d'une information publiée (récupérée, re-publiée sans aucun contrôle, indexée par les moteurs de recherche et recopiée dans leur cache)
 - → en demander la suppression peut prendre plusieurs mois

« Le **droit à l'oubli** est évoqué principalement, s'agissant d'Internet, comme un droit à ce que les éléments relatifs au passé d'une personne, qu'ils soient exacts, inexacts ou devenus obsolètes puissent être retirés des contenus en ligne, ou rendus difficilement accessibles, afin de pouvoir sortir de la mémoire collective et tomber dans l'oubli ». Extrait de <u>Le droit à l'oubli numérique : un vide juridique ?</u> (consulté le 10 août 2011).



Contenu

Source: http://c2i.univ-littoral.fr/ressources2011/

- D2.1 : Maîtriser son identité numérique privée, institutionnelle et professionnelle
- D2.2 : Veiller à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel
- D2.3 : Être responsable face aux réglementations concernant l'utilisation de ressources numériques
- D2.4 : Adopter les règles en vigueur et se conformer au bon usage du numérique



• Dérives possibles :



- Dérives possibles :
 - interconnexion des fichiers nominatifs = possible atteinte aux libertés individuelles



- Dérives possibles :
 - interconnexion des fichiers nominatifs = possible atteinte aux libertés individuelles
 - publications sur le web non contrôlées



- Dérives possibles :
 - interconnexion des fichiers nominatifs = possible atteinte aux libertés individuelles
 - publications sur le web non contrôlées
 - rupture du secret de la correspondance privée



Internet et la loi Internet, zone de non droit ?

- NON, au contraire !!
- Toutes les lois s'appliquent aussi à Internet
- Mais:
 - La fraude est plus facile
 - Les moyens de contrôles plus compliqués
 - Les délits sont parfois internationaux et demandent trop de coopération pour pouvoir être punis



Internet et la loi Les principales lois

- Le droit d'auteur et la loi Création et Internet (Hadopi), qui protègent les œuvres
- Le droit au respect de la vie privée, qui protège les particuliers
- La Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique, qui régit les échanges commerciaux sur Internet
- + les chartes et la netiquette



Internet et la loi Le droit d'auteur (1)

- Régi en France depuis 1957 (code de la Propriété intellectuelle)
- Auteur : personne physique qui créé une œuvre de l'esprit
- Deux droits associés :
 - Droit moral : respect du nom de l'auteur, droit imprescriptible, inaliénable et perpétuel
 - Droit patrimonial : droit d'exploitation, peut être cédé et a une durée de vie dépendant de l'œuvre (livres : 70 ans après la mort de l'auteur, musique : 50 ans), ensuite domaine public



Internet et la loi Le droit d'auteur (2)

- Ce droit a des limites : la copie privée, la représentation privée et gratuite en cercle familial, la citation, la caricature et la parodie sont autorisées
- Toute œuvre sur Internet est donc automatiquement protégée par le droit d'auteur : texte, photo, dessin...
- Attention copyright : version américaine
 - Aux USA et dans les pays anglophones seuls les contenus marqués © sont protégés par le droit d'auteur



Internet et la loi La loi Création et Internet (Hadopi)

- Loi française qui vise à principalement mettre un terme aux partages de fichiers en pair à pair lorsque ces partages se font en infraction avec les droits d'auteur.
- Cette loi comporte six chapitres et deux volets :
 - le volet de riposte graduée (mail, courrier recommandé, coupure de l'accès à Internet)
 - le volet d'amélioration de l'offre licite.
- Loi controversée, peu appliquée en pratique et dont l'effet principal a été une dissuasion d'une partie des internautes.



Internet et la loi Respect de la vie privée (1)

- Un droit fondamental : « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance »
- Plusieurs sources : le code civil, la convention européenne des droits de l'Homme, la déclaration universelle des droits de l'Homme
- 3 volets concernés par Internet :
 - La correspondance privée (mails, chats...)
 - Le droit à l'image (utilisation des photos)
 - Le traitement automatisé des données nominatives (traitement des données de formulaires, des mails... par les entreprises)



Internet et la loi Respect de la vie privée (2)

Les risques pénaux de la correspondance privée

- Interception, détournement, utilisation ou divulgations de correspondances privées ; installation de moyens d'interception :
 - 1 an d'emprisonnement
 - ~ 46 000 € d'amende
- Si la personne est un agent de l'État (ou affilié) la peine peut aller à 3 ans d'emprisonnement!
- Cas particulier : un juge peut demander l'accès à la correspondance privée (si le délit présumé est passible de plus de 2 ans d'emprisonnement)



Internet et la loi Respect de la vie privée (3)

Quelques précautions sur la correspondance privée

- Pour rendre public le contenu d'un courriel, on doit demander l'autorisation préalable à l'expéditeur.
- Quand on transfère un courriel à un tiers, on doit s'assurer que l'expéditeur n'y verra pas d'inconvénient.
- Quand on répond à un courriel en citant le message initial dans la réponse, il faut être conscient que si on ajoute des destinataires, ceux-ci auront accès aux échanges précédents.



Internet et la loi Respect de la vie privée (4) Fichiers et traitement d'informations

- L'utilisateur choisit si ses données personnelles sont stockées :
 - « opt-in » : le fichage est interdit sauf autorisation préalable
 - « opt-out » : le fichage est autorisé mais il est possible de demander à être enlevé. Le citoyen a le droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations de ces fichiers.



Internet et la loi Respect de la vie privée (5) Fichiers et traitement d'informations

- La loi française : Loi « Informatique et libertés » (1978)
 - Loyauté et transparence de la collecte
 - Pertinence et exactitude des données
 - Droit d'opposition (opt-out) ou de consentement (opt-in) pour les données sensibles
 - Droit d'accès et de rectification
 - Obligation de sécurité et de confidentialité (peine de 5 ans de prison + 300 000 € d'amende !!!)



Internet et la loi Respect de la vie privée (6) Fichiers et traitement d'informations

- La CNIL
 - Commission Nationale Informatique et Libertés
 - Il s'agit d'une commission administrative INDEPENDANTE
 - Si une entreprise ou un site utilise des données nominatives il doit être déclaré à la CNIL
 - En cas de non respect : peine de 3 ans de prison + 45 000 €
 - La CNIL s'occupe aussi d'aider les particuliers à faire respecter leurs droits concernant la vie privée



Internet et la loi Respect de la vie privée (7) Fichiers et traitement d'informations

- Et au niveau international?
 - Nécessité de lois communes
 - Consensus dur à trouver :
 - Pays européens : lois équivalentes à la loi française
 - Pays américains : basé sur la liberté de circulation de l'information quelle qu'elle soit
 - Attention donc à la destination des informations privées!



Internet et la loi La LCEN ou LEN

- Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique adoptée en 2004
- Objectif: faciliter le développement d'Internet et clarifier les rôles et responsabilités des intervenants professionnels
 - Commerce électronique,
 - Protection des données personnelles dans les communications électroniques,
 - Libéralisation de l'utilisation de la cryptographie, ...
 - => Mettre à jour certaines lois pour mieux prendre en compte les technologies numériques et étendre d'anciennes lois au numérique de manière non ambiguë



Publication sur le web

- Parmi les acteurs du web, on distingue :
 - l'éditeur qui publie des contenus
 Toute personne qui publie des informations sur le web (blog, mur, page personnelle, site web, etc.) est un éditeur.
 - l'hébergeur qui fournit les moyens techniques (stockage sur serveur) de la mise en ligne.



Publication sur le web

- Parmi les acteurs du web, on distingue :
 - l'éditeur qui publie des contenus
 Toute personne qui publie des informations sur le web (blog, mur, page personnelle, site web, etc.) est un éditeur.
 - l'hébergeur qui fournit les moyens techniques (stockage sur serveur) de la mise en ligne.
- L'éditeur est responsable du contenu de son site.



Publication sur le web

- Parmi les acteurs du web, on distingue :
 - l'éditeur qui publie des contenus
 Toute personne qui publie des informations sur le web (blog, mur, page personnelle, site web, etc.) est un éditeur.
 - l'hébergeur qui fournit les moyens techniques (stockage sur serveur) de la mise en ligne.
- L'éditeur est responsable du contenu de son site.
- L'hébergeur n'est pas responsable des contenus hébergés mais a l'obligation de retirer toutes données illicites à partir du moment où il en est informé.



• 2 types de mise à disposition de fichier



- 2 types de mise à disposition de fichier
 - sur un serveur qui centralise des fichiers à télécharger



- 2 types de mise à disposition de fichier
 - sur un serveur qui centralise des fichiers à télécharger
 - dans un réseau d'échange poste-à-poste (peer-topeer, P2P) : les fichiers sont téléchargés depuis les ordinateurs des autres internautes



- 2 types de mise à disposition de fichier
 - sur un serveur qui centralise des fichiers à télécharger
 - dans un réseau d'échange poste-à-poste (peer-topeer, P2P) : les fichiers sont téléchargés depuis les ordinateurs des autres internautes
- légal sur les sites payants officiels et pour les oeuvres



- 2 types de mise à disposition de fichier
 - sur un serveur qui centralise des fichiers à télécharger
 - dans un réseau d'échange poste-à-poste (peer-topeer, P2P) : les fichiers sont téléchargés depuis les ordinateurs des autres internautes
- légal sur les sites payants officiels et pour les oeuvres
 - libres ou du domaine public
 - pour lesquelles on dispose d'un original
 - pour lesquelles on dispose d'un accord de l'auteur



- 2 types de mise à disposition de fichier
 - sur un serveur qui centralise des fichiers à télécharger
 - dans un réseau d'échange poste-à-poste (peer-topeer, P2P) : les fichiers sont téléchargés depuis les ordinateurs des autres internautes
- légal sur les sites payants officiels et pour les oeuvres
 - libres ou du domaine public
 - pour lesquelles on dispose d'un original
 - pour lesquelles on dispose d'un accord de l'auteur
- sinon illégal (voir loi Hadopi)



• Une licence formalise les conditions d'utilisation et de distribution d'une œuvre.



- Une licence formalise les conditions d'utilisation et de distribution d'une œuvre.
- Licence libre : permet
 - d'utiliser l'œuvre
 - de la redistribuer
 - de la modifier pour créer une œuvre dérivée
 - de redistribuer l'œuvre dérivée



- Une licence formalise les conditions d'utilisation et de distribution d'une œuvre.
- Licence libre
- Licence ouverte ou de libre diffusion : contraintes supplémentaires, principalement :



- Une licence formalise les conditions d'utilisation et de distribution d'une œuvre.
- Licence libre
- Licence ouverte ou de libre diffusion : contraintes supplémentaires, principalement :
 - Paternité/attribution : obligation de citer le nom de l'auteur





- Une licence formalise les conditions d'utilisation et de distribution d'une œuvre.
- Licence libre
- Licence ouverte ou de libre diffusion : contraintes supplémentaires, principalement :
 - Paternité/attribution
 - Pas de modification





- Une licence formalise les conditions d'utilisation et de distribution d'une œuvre.
- Licence libre
- Licence ouverte ou de libre diffusion : contraintes supplémentaires, principalement :
 - Paternité/attribution
 - Pas de modification







- Une licence formalise les conditions d'utilisation et de distribution d'une œuvre.
- Licence libre
- Licence ouverte ou de libre diffusion : contraintes supplémentaires, principalement :
 - Paternité/attribution
 - Pas de modification
 - Partage dans les mêmes conditions (Copyleft)
 - Pas d'utilisation commerciale





- Une licence formalise les conditions d'utilisation et de distribution d'une œuvre.
- Licence libre
- Licence ouverte ou de libre diffusion
- Exemples: GNU General Public License, licence Art Libre, licence CeCILL (logiciels libres), licences Creative Commons



Utilisation des logiciels

- Logiciels libres = logiciels sous licence libre
 - liberté d'utilisation
 - liberté d'étude et d'adaptation du code source
 - liberté de redistribution
 - liberté de modification et de diffusion
 - Pas forcément gratuits !



Utilisation des logiciels

- Logiciels libres = logiciels sous licence libre
- Logiciels propriétaires = non libres, répartis en 3 catégories :
 - Logiciels payants
 - Gratuiciels ou freewares
 - mis gratuitement à disposition
 - Partagiciels ou sharewares
 - Utilisation gratuite pendant une période limitée, ou pour un usage limité



Contenu

Source: http://c2i.univ-littoral.fr/ressources2011/

- D2.1 : Maîtriser son identité numérique privée, institutionnelle et professionnelle
- D2.2 : Veiller à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel
- D2.3 : Être responsable face aux réglementations concernant l'utilisation de ressources numériques
- D2.4 : Adopter les règles en vigueur et se conformer au bon usage du numérique



• Une charte est un règlement intérieur à une organisation :



- Une charte est un règlement intérieur à une organisation :
 - chartes d'établissement : ce que l'on peut faire ou non lors de l'utilisation des ressources informatiques et des réseaux de l'établissement.



- Une charte est un règlement intérieur à une organisation :
 - chartes d'établissement : ce que l'on peut faire ou non lors de l'utilisation des ressources informatiques et des réseaux de l'établissement.
 - chartes de service : règles à respecter pour utiliser un service d'internet (forum, réseau social, chat, etc.).
 L'usager est implicitement soumis à sa charte d'utilisation même s'il ne l'a pas signée.



- Une charte est un règlement intérieur à une organisation :
 - chartes d'établissement : ce que l'on peut faire ou non lors de l'utilisation des ressources informatiques et des réseaux de l'établissement.
 - chartes de service : règles à respecter pour utiliser un service d'internet (forum, réseau social, chat, etc.).
 L'usager est implicitement soumis à sa charte d'utilisation même s'il ne l'a pas signée.
 - chartes de confidentialité : façon dont les informations (coordonnées personnelles, correspondances, documents, géolocalisation, etc.) pourraient être utilisées par ce service.



Netiquette

 La Netiquette (étiquette des réseaux) définit les règles de conduite et de politesse à respecter quand on utilise les services d'Internet.



Netiquette

- La Netiquette (étiquette des réseaux) définit les règles de conduite et de politesse à respecter quand on utilise les services d'Internet.
- Quelques règles pour le courrier électronique :
 - chaque courriel doit avoir un sujet dans l'en-tête qui reflète le contenu du message.
 - si une information est à transmettre à plusieurs personnes qui ne se connaissent pas, placer leurs adresses en copie cachée (Bcc ou Cci).
 - il faut éviter de propager les canulars (voir sites hoaxbuster, hoaxkiller)



L'accessibilité

- L'accessibilité numérique est le fait que les contenus numériques sont accessibles à tous.
 - ex : handicapés, novices, utilisateurs de smartphones



L'accessibilité

- L'accessibilité numérique est le fait que les contenus numériques sont accessibles à tous.
 - ex : handicapés, novices, utilisateurs de smartphones
- C'est une raison éthique et aussi un moyen de bénéficier d'une bonne image.



L'accessibilité

- L'accessibilité numérique est le fait que les contenus numériques sont accessibles à tous.
 - ex : handicapés, novices, utilisateurs de smartphones
- C'est une raison éthique et aussi un moyen de bénéficier d'une bonne image.
- Les directives WCAG (Web Content Accessibility Guidelines) du W3C, suivies par certains états dont la France, définissent 3 niveaux d'accessibilité :
 - Niveau 1 : ce qu'il faut ABSOLUMENT faire pour que tous puissent accéder à un document
 - Niveau 2 : ce qui est NECESSAIRE de faire pour que tous puissent accéder facilement à un document
 - Niveau 3 : ce qui est UTILE à faire



La suite au prochain cours...



Merci pour votre attention.